



Délégation régionale
Bretagne

Préparation à l'examen professionnel d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe

Epreuve écrite de réponses à 3 à 5 questions
à partir de documents succincts remis au candidat

Ce dossier contient :

- ⇒ un "avertissement" qu'il est recommandé de lire avant de faire votre devoir,
- ⇒ un bulletin d'inscription,
- ⇒ une copie (seconde page à reproduire selon vos besoins),
- ⇒ le sujet du devoir.

Informations

- ⇒ Seuls les agents des collectivités relevant de la délégation régionale de Bretagne sont concernés par la correction des devoirs.

Le devoir devra

- ⇒ être envoyé à l'adresse suivante :
CNFPT Bretagne
P.I.B.S
CP 58
56038 VANNES Cedex
- ⇒ être accompagné obligatoirement du bulletin d'inscription à faire signer par la collectivité,
- ⇒ être rédigé sur la copie prévue à cet effet.

Avertissement

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite prévoit une

« Épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant au cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en 3 à 5 questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents »
(durée 1 h 30 – coefficient 2).

L'objectif du dispositif qui vous est proposé en ligne est de vous permettre, au maximum, de faire face aux questions les plus diverses possibles.

Si vous ne l'avez pas déjà fait, **nous vous invitons à télécharger** le support méthodologique correspondant à cette épreuve « préparation à l'épreuve écrite des examens professionnels de catégorie C » que vous trouverez à droite sur la page de présentation du dispositif, dans le pavé « téléchargement ».

Imprégnez-vous de la méthodologie. Faites les exercices proposés dans le support (avec corrigé). **Et ensuite réalisez le devoir dans le temps imparti de l'épreuve.**

Pour mémoire, rappel du calendrier :

- mise en ligne du bulletin d'inscription et d'un premier sujet de devoir concernant l'épreuve écrite pour téléchargement par les agents, à **partir du 18 décembre 2013 et jusqu'au 6 janvier 2014**
- envoi par les agents au CNFPT de leur premier devoir **accompagné du bulletin d'inscription** – date limite : **6 janvier 2014 (date d'envoi du devoir)**
- retour du premier devoir corrigé aux agents : **24 janvier 2014**
- mise en ligne du bulletin d'inscription et du deuxième devoir pour téléchargement par les agents, à **partir du 27 janvier et jusqu'au 10 février 2014.**
- envoi par les agents au CNFPT de leur deuxième devoir accompagné du bulletin d'inscription – date limite : **10 février 2014.**
- retour du deuxième devoir corrigé aux agents : **3 mars 2014.**

Rappel : seuls les agents des collectivités relevant de la délégation régionale de Bretagne sont concernés par la correction des devoirs

BULLETIN D'INSCRIPTION

A renvoyer avec votre devoir pour la date limite du 10 février 2014

Préparation à distance à l'examen professionnel d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe – devoir 2

IDENTITE DE L'AGENT :

Mlle ☐ Mme ☐ M. ☐

Nom usuel : Date de naissance :/...../.....

Prénom : Code postal et ville de naissance :

Nom marital (si différent nom usuel) :
Nom patronymique (de naissance) :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone personnel : Portable : Téléphone professionnel : poste

Courriel professionnel :@.....

Diplôme / niveau d'études : Année d'obtention du diplôme le plus élevé :

IDENTITE DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE RATTACHEMENT :

Nom : N° de Siret :

Adresse complète :

Code postal : Ville : N° de Téléphone :

N° de Télécopie :

SITUATION PROFESSIONNELLE :

Stagiaire : ☐ Titulaire : ☐ Contrat CDD ou CDI : ☐ Contrat d'avenir : ☐ CUI / CAE : ☐ Autres : ☐

Grade : Catégorie statutaire : A : ☐ B : ☐ C : ☐ depuis le :/...../.....

Fonction actuelle, emploi occupé : depuis le :/...../.....

Lieu de travail (résidence administrative ou lieu d'affectation) :

Service : Date de nomination dans le premier emploi territorial :/...../.....

L'agent

Date et signature

La collectivité

(Elu, DRH, service formation)
Date, signature et cachet

Préparation à l'examen professionnel d'**adjoint d'animation de 1^{ère} classe**
Copie à renvoyer pour correction au CNEPT Bretagne – P.I.B.S. – CP 58 – 56038 VANNES Cedex
pour la date limite du 10 février 2014

Epreuve	Indiquez ci-dessous vos NOM, Prénom et adresse complète pour retour de votre copie corrigée
Epreuve écrite de réponses à 3 à 5 questions à partir de documents succincts remis au candidat	

Note : / 20

Commentaires du correcteur :

This image shows a blank sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and extend across the width of the page. There is no handwriting or other markings on the paper.

[illegible]

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT D'ANIMATION DE 1^{ère} CLASSE

JEUDI 22 MARS 2012

Epreuve :

Epreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.

Durée : 1 h 30

Coefficient : 2

ATTENTION :

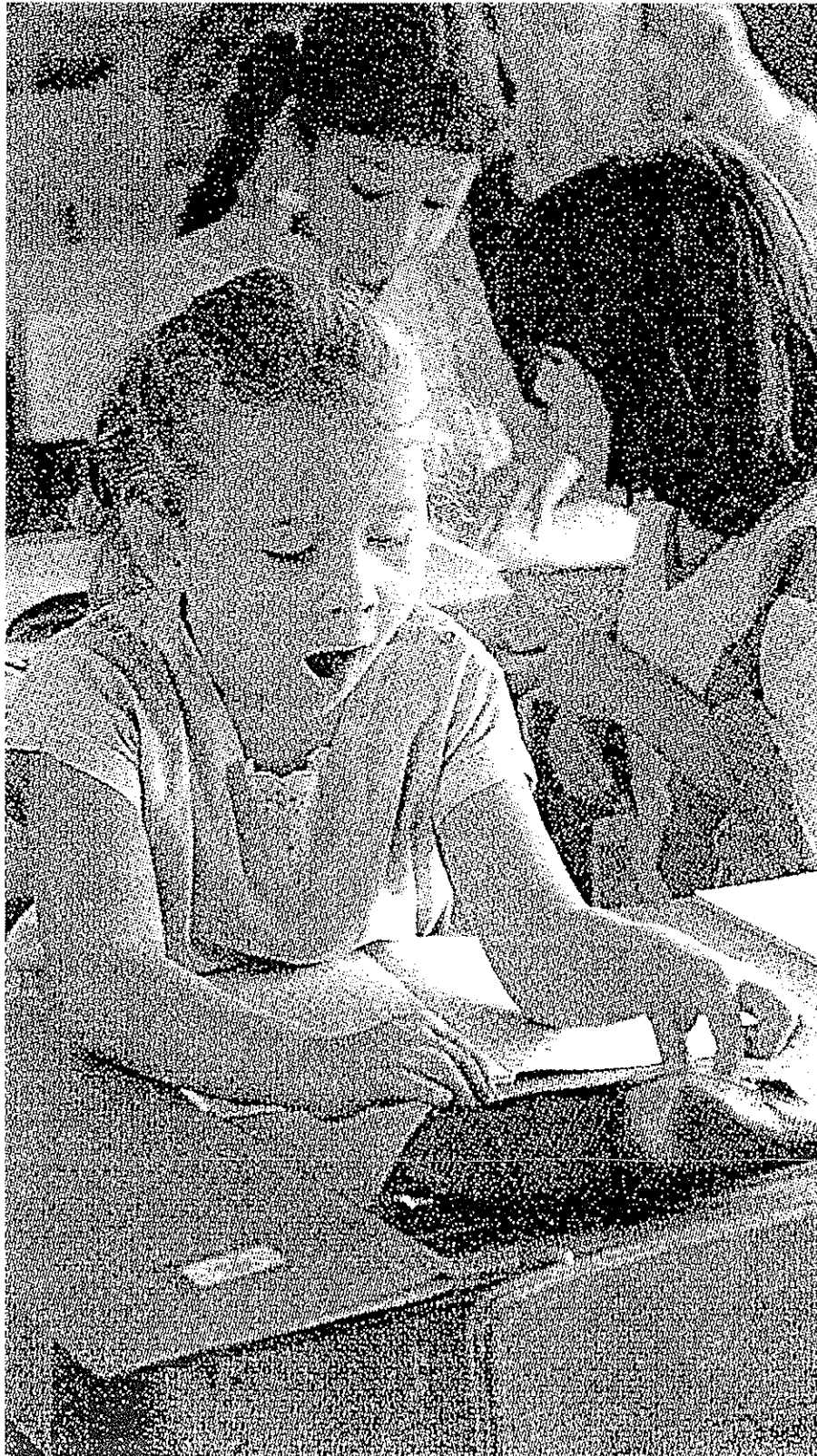
- *Veillez au respect de l'anonymat de votre copie. Ne signez pas votre copie et n'indiquez vos nom, prénoms et initiales ni dans le corps du devoir, ni dans la marge. Vos nom et prénoms ne doivent figurer que dans l'encart prévu à cet effet que vous aurez pris soin de cacheter.*
- *Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé. L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, est strictement interdite, de même que l'utilisation d'un surligneur.*
- *Aucune feuille de papier brouillon ne sera acceptée à l'appui de votre copie.*
- *L'orthographe et la présentation seront prises en compte pour la notation : copie négligée (soin, calligraphie, présentation) -1 point, plus de 10 fautes d'orthographe -1 point.*

Vérifiez le nombre de pages de ce dossier, il doit comporter 5 pages numérotées.

Question 1 (5 points)

Question 1.1 : Quel est le message exprimé par le document visuel présenté ci-dessous ?
(2 points)

Question 1.2 : Illustrez votre réponse en évoquant ce qui doit être fait, selon vous, dans le cadre d'un projet pédagogique dans le secteur de l'animation. (3 points)



Question 2 : A la lecture du texte suivant et en votre qualité de professionnel de l'animation, expliquez quels sont les intérêts d'un partenariat avec l'école ? (5 points)

la Gazette.fr

Congrès de l'Andev (directeurs d'éducation) : en finir avec l'école sanctuaire

M. Foin | France | Publié le 05/12/2011 | Mis à jour le 06/12/2011

Lors de son congrès annuel sur le thème de la réussite scolaire, qui s'est tenu à Nîmes du 30 novembre au 2 décembre 2011, l'association nationale des directeurs d'éducation des villes (Andev) a réaffirmé la nécessité d'un engagement partenarial fort, allant au-delà des murs de l'école, pointant du doigt le manque d'ouverture de l'Education nationale.

« Réussir à l'école, un enjeu au cœur des politiques locales », tel était le thème du Congrès annuel de l'association nationale des directeurs d'éducation des villes (Andev) qui avait lieu à Nîmes du 30 novembre au 2 décembre.

« Notre congrès a failli s'intituler « les politiques locales au secours de la réussite scolaire, explique la présidente de l'Andev, Anne-Sophie Benoit. Cela a fait l'objet d'âpres débats au sein de notre comité directeur car nous voulions interpeller l'Education nationale. L'école ne peut répondre seule aux injonctions de réussite scolaire pour tous. Elle a besoin des collectivités locales. Or elle est encore trop souvent sanctuarisée, et fermée à l'idée de partenariat. »

Pour l'Andev, l'Education nationale ne reconnaît pas suffisamment les niveaux d'intervention des autres acteurs éducatifs locaux. Un point de blocage qui freine la construction d'une politique éducative concertée et adaptée aux réalités du territoire.

« La réussite scolaire ne saurait se limiter à l'action scolaire, martèle Anne-Sophie Benoit. Elle doit intégrer toutes les formes d'actions et s'étendre au bien-être, à l'épanouissement, au cadre de vie, sur tous les temps qui impliquent les collectivités locales. »

Enquête nationale - Les résultats de l'enquête nationale que l'Andev a conduite auprès des directeurs et responsables de l'éducation des communes et des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), viennent illustrer ce constat.

Si ces deux catégories d'acteurs s'accordent sur l'impact positif des communes sur la réussite scolaire et si l'envie de travailler ensemble est bien réelle de part et d'autre, les quelques divergences de points de vue que pointe l'enquête montrent à quel point ces deux mondes gagneraient à se connaître davantage.

Pour 75 % des IEN interrogés, la réussite scolaire est une préoccupation centrale. Cette proportion tombe à 41 % pour les directeurs et responsables de l'éducation, pour qui la « réussite éducative » occupe une place presque aussi importante que la « réussite scolaire » dans le classement de leurs priorités.

Les communes peuvent mieux faire selon les IEN - Concernant la mobilisation des ressources humaines et financières des communes en faveur de la réussite scolaire, les directeurs et responsables d'éducation estiment que ces ressources sont fortement mobilisées sur les trois temps de l'enfant : temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire, tandis que les IEN jugent que les communes peuvent mieux faire.

Pour 68 % des directeurs d'éducation, le principal obstacle à la transversalité des questions éducatives est leur absence d'accès aux projets d'école.

Le fait que le projet d'école ne soit pas partagé est une source de malentendus avec l'Education nationale, relève l'étude. Or, pour 70 % des IEN, ce dernier est un levier qui permet d'accroître la transversalité des questions éducatives.

Question 3 : En vous appuyant sur le texte suivant, indiquez en quoi la remise en question du Contrat d'Engagement Educatif constitue-t-elle une menace quant à l'organisation des séjours de vacances ? (4 points)

La mort programmée des colonies de vacances ?

Les associations de La JPA⁽¹⁾ interpellent députés et sénateurs pour sauver les colonies de vacances d'ici la fin de l'année.

Paris, le 14 octobre 2011 - Sans surprise, le 10 octobre dernier, le Conseil d'État a confirmé la non conformité du contrat d'engagement éducatif avec la directive européenne relative à l'aménagement du temps de travail, sur l'absence de repos quotidien.

La Jeunesse au Plein Air interpelle à nouveau les élus sur les conséquences de cette décision qui menace directement les colonies de vacances, les centres de loisirs et les séjours adaptés.

L'application de cette décision remet en cause à la fois les fondements éducatifs et l'organisation des séjours à venir. Elle devrait se traduire par la nécessité de doubler le nombre d'animateurs, ce qui est irréaliste. Les inévitables surcoûts ne seront pas supportables pour les familles et la collectivité : qui va les financer ? Les associations ne pourront pas les assumer, les prix pour les prochains séjours étant déjà fixés et pour certains publiés.

Par ailleurs, La JPA a pris acte de l'amendement à la proposition de loi Warssman, proposant l'aménagement du CEE. Elle réaffirme que les propositions de ce nouveau texte ne sont pas viables et seront, à leur tour, remises en cause.

Plus que jamais, La JPA réaffirme la nécessité d'une loi, avant le mois de décembre 2011, créant un statut d'animateur volontaire, qui reconnaisse cette spécificité dans l'animation des Accueils Collectifs de Mineurs. La récente loi sur le statut des sapeurs pompiers montre que cette option est possible.

La JPA rappelle que les animateurs volontaires portent une mission d'intérêt général. Ils **s'engagent dans une formation et un engagement citoyens** qui permettent de prendre des responsabilités éducatives, sociales et citoyennes.

La JPA va adresser dans les jours qui viennent **une lettre ouverte aux députés et sénateurs** pour requérir leur soutien afin qu'une décision législative puisse être prise dans les plus brefs délais.

Il s'agit de garantir aux 7 millions d'enfants, d'adolescents et de personnes en situation de handicap qui partent chaque année en séjours, centres de loisirs, mini-camps et en séjours adaptés, qu'ils pourront continuer de le faire à l'avenir.

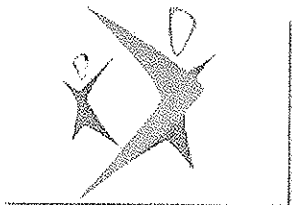
Par ailleurs, les organisations confédérées à La JPA n'acceptent pas les propos calomnieux laissant croire que les animateurs volontaires mettent la vie des enfants en danger. Plus d'un million d'enfants participent chaque année, en toute sécurité, aux projets conduits par les associations.

⁽¹⁾ La Jeunesse au Plein Air

Question 4 (6 points)

Question 4.1 : A la lecture du texte suivant, quels objectifs de ce programme vous paraissent adaptés au secteur de l'animation, et pourquoi ? (4 points)

Année européenne 2012 du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle : les objectifs



L'année 2012 sera l'année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle. Face aux évolutions démographiques, les citoyens européens vivent de plus en plus vieux et en bonne santé. Cette nouvelle donne doit entraîner nécessairement une nouvelle prise en compte des attentes des seniors, mais également innover dans le domaine du vieillissement actif.

L'objectif de cette année 2012 est l'accroissement de la solidarité entre les générations :

- en favorisant le vieillissement actif ;
- en encourageant le vieillissement actif au sein de la communauté ;
- et en favorisant l'autonomie des personnes âgées.

Pour l'**Organisation mondiale de la santé** (OMS), le **vieillissement actif** consiste à :

"optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de la vie pendant la vieillesse".

L'Union européenne comptera d'ici 2060 seulement deux personnes en âge de travailler (15/64 ans) pour chaque citoyen de plus de 65 ans, aujourd'hui ce ratio est de 4 pour 1. Ce phénomène s'explique par le vieillissement des baby-boomers, le faible taux de natalité, ainsi que par l'allongement de l'espérance de vie.

Ce nouveau défi social pourrait avoir de nombreuses conséquences négatives, notamment sur les budgets publics et les systèmes de retraites. Mais il ne faut pas oublier de prendre également en compte les aspects positifs de ce défi, notamment au regard des apports et de la connaissance que les seniors peuvent fournir. L'année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle sera l'occasion de mettre en évidence des actions innovantes afin de pallier cette situation.

Cette année européenne est ouverte à de nombreux pays, comme pouvaient l'être les années européennes précédentes : les Etats membres, les pays candidats, les pays des Balkans occidentaux, et les Etats membres de l'AELE.

www.touteleurope.eu

Question 4.2 : Donnez un exemple d'animation intergénérationnelle. (2 points)